



Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Date de la convocation : 27 mars 2026

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR		PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
G. METHIVIER	X			E. COUTELIER	X		
P. SICOT	X			L. GODEL	X		
B. AUGER	X			D. LOREAL	X		
C. DEBREE	X			J. DEGAND	X		
T. GUILLY	X			J-M. CHAUMETTE	X		
J. BOURSIN	X			C. MICHAUT	X		
P. DURAND	X			D. ADAM	X		
V. COME	X			M. TOUQUOY	X		
J. MACHADO DE LIMA	X			F. DURAND	X		
S. SERT	X						

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bray-Saint Aignan, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle annexe de St Aignan, sur la convocation de Gilbert METHIVIER, maire.

Madame Marine TOUQUOY est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le maire prend la parole pour exprimer quelques regrets sur le mécontentement d'administrés qui attendaient des propagandes dans leur boîte aux lettres en amont du jour des élections municipales et il s'en excuse car pas volontaire dans le sens ou des invitations ont été distribuées (mais à priori pas dans toutes les boîtes) pour les réunions publiques proposées à la population en perspective des élections.

Il déclare être fier de la mise en place de la nouvelle équipe et de la bonne cohésion entre les élus.

Il incite l'assemblée à poser des questions pour favoriser un fonctionnement le plus clair possible.

Enfin il remercie la présence au complet de toute l'équipe et l'engagement qu'elle a décidé de prendre pour l'ensemble de la population et du territoire dans l'aventure qui démarre.

Délibération 21/2026

### **ELECTION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Président de droit : Gilbert METHIVIER**

Le Conseil Municipal désigne les membres dans les commissions suivantes :

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
<b>TRAVAUX ET URBANISME</b> <i>Bâtiments : entretien et travaux des bâtiments communaux.</i> <i>Programmation travaux, d'investissement</i> <i>Voirie-Réseaux divers : entretien et travaux routier + chemin, éclairage public</i> <i>Règlementation d'urbanisme : PLU, bornage, gestion</i> <i>Domaine Public</i>	Bernard AUGER	Thomas GUILLY Jorge MACHADO DE LIMA Jean Michel CHAUMETTE Virginie COME David LOREAL Laurette GODEL Fabrice DURAND
<b>ENVIRONNEMENT</b> Station d'épuration réseau assainissement Eaux pluviales / fossés / Cours d'eau / Assainissement individuel en relation avec la COMCOM Gestion des déchets	Bernard AUGER	Camille DEBREE Pascal DURAND David LOREAL Jean-Michel CHAUMETTE Emmanuel COUTELIER

<b>SECURITE</b> <i>DICRIM, PCS : mesures pour gérer les accidents, catastrophes naturelles</i> Défense incendie	Bernard AUGER	Camille DEBREE Pascal DURAND Fabrice DURAND Jennifer BOURSIN
<b>FINANCES :</b> Gestion prévisionnelle des effectifs <i>Préparation budgets /recherches subventions</i>	Thomas GUILLY	Bernard AUGER Charlène MICHAUT Virginie COME
<b>RELATIONS HUMAINES :</b> La politique de rémunération et le temps de travail La formation et les conditions de travail Le dialogue social	Bernard AUGER	Patricia SICOT Jorge MACHADO DE LIMA Camille DEBREE
<b>ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE :</b> <i>relation avec les assos, cérémonies et autres manifestations avec le comité des Fêtes, jardins fleuris, animation jeunes et âgés en relation avec Familles Rurales, musiciens</i> <b>Déco de Noël</b>	Pascal DURAND	Charlène MICHAUT Séverine SERT Jennifer BOURSIN Jean-Michel CHAULMETTE
<b>COMMUNICATION :</b> <i>Echo, bulletin, réunions publiques et autres formes de communication, gestion du site internet de la commune, page Facebook – Animation des entreprises</i>	Camille DEBREE	Pascal DURAND Jennifer BOURSIN Didier ADAM Julie DEGAND
<b>AFFAIRES SOCIALES-SANTÉ :</b> Organiser rencontres à thèmes, relation avec PETR, action avec le Contrat Local de Santé et CC	Patricia SICOT	Camille DEBREE Didier ADAM Pascal DURAND Jennifer BOURSIN
<b>MAISON DE SANTE</b> Relation avec les professionnels et la coordinatrice, Recherche de médecin et de professionnels paramédicaux	Patricia SICOT	Gilbert METHIVIER Bernard AUGER Jean-Michel CHAUMETTE Jennifer BOURSIN
<b>VIE SCOLAIRE :</b> <i>assister au conseil d'école, relation avec le personnel enseignant, les DDEN, le personnel référent, périscolaire</i>	Patricia SICOT	Julie DEGAND Charlène MICHAUT Séverine SERT
<b>CONSEIL MUNICIPAL ENFANT</b> Mise en place du conseil et accompagnement dans les projets	Patricia SICOT	Jean-Michel CHAULMETTE
<b>REFERENT SDIS</b>		Pascal DURAND

Délibération 22/2026

### **NOMINATION DES DELEGUES AU PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne**

Considérant qu'il y a lieu de désigner des délégués titulaires et suppléants au Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

#### **Les délégués titulaires sont :**

Mme Camille DEBRÉE

M. Didier ADAM

#### **Les délégués suppléants sont :**

M. David LOREAL

M. Thomas GUILLY

Délibération 23/2026

### **NOMINATION DU DELEGUES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Considérant les articles suivants :

Article 70 de la loi N°2007-209 du 19/02/2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel ; « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 DU 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19/02/2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes.

Article 25 de la loi N° 2001-2 du 03/01/2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir fait part à l'assemblée de la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28/07/1967, dont le siège est situé à GUYANCOURT Cedex (78284).

En tenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction ..., qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Considérant la délibération N°39/2020 du 26 mai 2020 portant adhésion au CNAS,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué élu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**De désigner Madame Patricia SICOT**, membre de l'organe délibérant, **en qualité de déléguée élue** notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

*Délibération 24/2026*

### **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE DAMPIERRE EN BURLY**

Considérant que la commune de Bray-Saint Aignan fait partie du périmètre d'action de la Commission Locale d'Information (CLI),

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

#### **Les délégués titulaires sont :**

M. Gilbert METHIVIER

#### **Les délégués suppléants sont :**

Mme Patricia SICOT

*Délibération 25/2026*

### **NOMINATION DES MEMBRES DELEGUES AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT CCS**

Considérant que la commune de Bray-Saint Aignan est représentée au sein de la commission de suivi de site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants au sein de cette commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

#### **Les délégués titulaires sont :**

M. David LOREAL

M. Didier ADAM

#### **Le délégué suppléant :**

Mme Laurette GODEL

*Délibération 26/2026*

### **NOMINATION DES MEMBRES DELEGUES DEFENSE ET SECURITE CIVILE**

Conformément aux articles L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que

#### **Les délégués titulaires sont :**

M. Bernard AUGER

1160, route d'Orléans

45460 BRAY-SAINT AIGNAN

Mme Camille DEBREE

780, route d'Orléans

45460 BRAY-SAINT AIGNAN

#### **Le délégué suppléant est :**

M. Didier ADAM

210, route de Panfoux

45460 BRAY-SAINT AIGNAN

*Délibération 27/2026*

### **NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »**

Mme le Maire informe le Conseil M. le Préfet du Loiret demande aux collectivités territoriales de se mobiliser en faveur de la lutte contre l'insécurité routière en continuant à désigner un élu qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et qui constituera des relais en charge de la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Conformément aux articles L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **M Bernard AUGER**, référent sécurité routière.

Délibération 28/2026

### **ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à **DIX** le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du CCAS,

ET nomme à cette commission :

#### **5 membres du Conseil :**

- Mme Patricia SICOT
- M. Pascal DURAND
- M. Didier ADAM
- M. David LOREAL
- M. Jean-Michel CHAUMETTE

#### **5 membres hors Conseil :**

- Mme PIVOTEAU Annick
- Mme Catherine PRETRE
- Mme Carol FERNEZ
- Mme Chantal CHEVAL
- Mme Annie RIVIERE

Délibération 29/2026

### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles L414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Nomme, à main levée, à cette commission :

#### **3 membres titulaires :**

- M. Bernard AUGER
- Mme Camille DEBREE
- M. Jorge MACHADO DE LIMA

#### **3 membres suppléants :**

- M. Thomas GUILLY
- Mme Virginie COME
- Mme Laurette GODEL

Délibération 30/2026

### **RECONDUCTION DES MESURES EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Après exposé et délibération, à l'unanimité,

Le Conseil municipal autorise le maire, pour toutes les catégories de personnel concernées, (soit : titulaires, non titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou partiel) à :

- autoriser le temps partiel entre 50 à 100 %
- autoriser les déplacements hors de la résidence administrative, à donner des ordres de mission au personnel qui devrait se déplacer hors du territoire communal et à rembourser les éventuels frais inhérents à la mission, aux tarifs réglementaires ;
- autoriser les heures supplémentaires, dans la limite légale ;
- à ouvrir, selon la loi du 26 janvier 1984, le droit au régime indemnitaire dans les limites autorisées par les services ministériels ;
- à faire bénéficier des diverses mesures d'aide sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille, en référence aux circulaires du Secrétariat d'Etat chargé de la Fonction Publique auprès du 1<sup>er</sup> Ministre.

Délibération 31/2026

### **EMPLOI SAISONNIER -ANNEE 2026**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **d'autoriser** M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre, seront créés :

**deux** emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions de personnel saisonnier ;

M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Délibération 32/2026*

### **AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION FINANCIERE A DES CLASSES DE DECOUVERTE**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif il a été évoqué de participer au financement de projets pour des **classes de découverte qui se dérouleront du 25 au 30 mai 2026 aux Sables d'Olonne** ;

Considérant les informations transmises par Mme la Directrice, il va s'agir des classes de :

Mme GLORIAN 7 GS/ 12 CP - 20 élèves

Mmes BIE CP/CE1 et GALET CE1/CE2 - 39 élèves

**Le coût total du séjour** est de 395 € pour les GS et de 444 € pour les autres.

La participation restante **à charge des familles** est de **317 €** pour les 7 GS et de **327 €** pour les autres.

Il est proposé, à l'assemblée, de participer à hauteur de **50 €** par élèves ; SOIT une subvention totale de **2 900 €**.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt pour les enfants de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE d'accorder** une somme de **2 900 euros**.

**DIT que** cette somme sera imputée au compte 6574 et versée sur le compte de la Coopérative Scolaire de l'école de Bray.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- de l'achat d'une **autoportée** pour les services techniques chez **VAL EQUIPEMENT à ST JEAN LE BLANC**

Pour un montant de 17 088 .76 € HT soit 20 503.76 € TTC.

- d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site du SICTOM : une rencontre avec la société retenue par le comité syndical du SICTOM à savoir UNITE dont le siège est à Lyon est en cours de programmation.

Jorge MACHADO DE LIMA fait un point sur l'avancée du chantier de l'école qui est satisfaisant.

Camille DEBREE est en cours de finalisation du 1<sup>er</sup> écho de Bray de la nouvelle municipalité pour une distribution dans les boîtes aux lettres avant la fin du mois d'avril.

Est évoqué la mise en place de la rencontre avec les acteurs économiques de la commune le jeudi 21 mai prochain à 19 h 30 à la salle polyvalente de Bray. Des invitations seront envoyées et l'information sera diffusée sur les divers réseaux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.*

*Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 7 mai 2026.*